



Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais

Hôtel de Ville - CS 10 147 - 37 501 CHINON Cedex
☎ 02 47 93 53 15 - Email : transports@ville-chinon.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

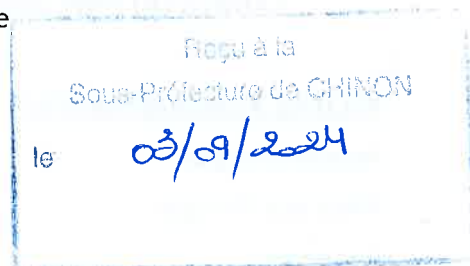
SEANCE DU 28 AOUT 2024

Le mercredi 28 août 2024, à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais, légalement convoqué le 18 juin 2024 s'est réuni, dans les locaux de la Mairie de CHINON, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

PRESENTS :

BOURGUEIL
CONTINVOIR
LA CHAPELLE/LOIRE
RESTIGNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHINON VIENNE ET LOIRE

M. GASNIER Thierry
Mme GRANDEMANGE Sylviane
Mme MUREAU Nicole
Mme PICHET Jeannette
Mme BOUCHET Sylvie
Mme DANTIC Marina
Mme FAUVY Béatrice
Mme HENRY Francine
Mme LAMBERT Christelle
Mme LARGEAU Sylvie
M. BIDET Eric
M. MOUTARDIER Denis



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TOURAINNE VALLEE DE L'INDRE

M. MORISOT Jean-Michel

ABSENTS :

Communes de COTEAUX/LOIRE et GIZEUX
Communes de BENAIS et ST-NICOLAS (Excusées)

A DONNE PROCURATION :

NEANT

ONT ASSISTE EGALEMENT :

Mme CAMILLE Nadège
Mme BERNARD Angélique

PRESIDENT DE SEANCE :

M. MOUTARDIER Denis

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. MORISOT Jean-Michel

2024/014

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

Membres en exercice	18
Membres présents	13
Suffrages exprimés	13
Votes Pour	13
Votes Contre	0
Abstentions	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L512-23 à L512-27 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'en vertu de l'article 34 de ladite loi, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 21 février 2024 portant modification du tableau des effectifs et création d'un emploi de rédacteur au 1^{er} juin 2024 ;

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée par le SITS du Pays de Rabelais auprès du Centre de Gestion ;

Considérant que la candidate retenue est actuellement classée au grade de rédacteur principal ;

Considérant sa demande de mutation auprès du SITS du Pays de Rabelais à la date du 1^{er} septembre 2024 ;

Il appartient de créer un emploi de rédacteur principal en remplacement de celui de rédacteur à compter du 1^{er} septembre 2024.

Compte tenu de ces éléments,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE** de modifier, comme suit, le tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2024 :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>			
Attaché principal	A	1	Temps complet : 35h/semaine
Rédacteur Principal	B	1	Temps complet : 35h/semaine
Rédacteur	B	-1	Temps complet : 35h/semaine
TOTAL		2	

- **DIT** que les crédits inscrits au chapitre 012 du Budget Primitif 2024 suffisent à couvrir les dépenses nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Denis MOUTARDIER.



Certifié exécutoire,

Compte-tenu de

- la transmission en Préfecture le 02/09/2024
- la publication le 02/09/2024

Fait à CHINON, le 02/09/2024

Le Président,
Denis MOUTARDIER.

